Image not found or type unknown

delais convocation Assemblée Générale copropriété.

Par **Bobjosse**, le **26/05/2011** à **21:10**

Bonjour,
Le 1er avril s'est tenu l'AG de ma copropriété. Le PV de l'AG n'a pas été validé par le bureau (président et assesseurs). Le syndic vient de décider de convoquer à ses frais une nouvelle AG pour le 8 juin. Information reçue par mail ce jour 26 mai. Les convocations en recommandé ne sont pas encore parties semble-t-il. Je viens de lui faire observer (à raison ?) que selon moi il faut un délais de 21 jours. Existe-t-il un motif qui ferait que ce délais de 21 jours est moindre ? Si non quel recours ai-je pour faire valoir mon droit ?
Merci. Cordialement
bob.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés